

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

<p style="text-align: center;">AFFIPARIS (Euronext Paris)</p>

Par courrier du 1^{er} décembre 2008, la société SHY-D LLC (1) a déclaré avoir franchi en hausse, le 24 novembre 2008, par suite d'une acquisition d'actions AFFIPARIS sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société AFFIPARIS et détenir 245 571 actions AFFIPARIS représentant autant de droits de vote, soit 8,47% du capital de cette société (2).

-
- (1) Société de l'Etat du Delaware (USA), dont le siège social est situé 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, USA, contrôlée par Diolle Trusts (trusts constitués par M. Edouard Stern au profit de chacun de ses enfants).
(2) Sur la base d'un capital composé de 2 898 000 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.